



AIDE MÉMOIRE

Le Contrat de séjour, le Règlement de fonctionnement, ainsi que tous les documents en annexe doivent être complétés et signés par le résident ou son représentant légal (désigné par une décision de jugement) déclarant en avoir pris connaissance. Une copie est remise après signatures des deux parties.

Composition des documents

- ◇ **Contrat de séjour**
- ◇ **Règlement de fonctionnement**

Annexes :

- ◇ Règlement Général sur la Protection des Données
- ◇ Caution Solidaire
- ◇ Fiche Autorisations et correspondants
- ◇ Personne de confiance ou référent/Témoignage Personne de confiance (facultatifs)
- ◇ Directives anticipées /Témoignage des proches
- ◇ Ligne Téléphonique/ Courrier
- ◇ TARIFS
- ◇ DOSSIER TRESORERIE

Justificatifs à fournir

- ◇ Attestation Sécurité Sociale en cours de validité
- ◇ Carte vitale
- ◇ Mutuelle en cours de validité
- ◇ Copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité (CNI)
- ◇ Livret de famille (Original)
- ◇ Attestation Responsabilité Civile (RC)
- ◇ Justification des ressources (caisse de retraite, copie du dernier avis d'imposition),
- ◇ Les 3 derniers relevés bancaires
- ◇ Dernier avis d'imposition
- ◇ Une attestation de dépôt de demande d'Aide Sociale à l'Hébergement stipulant le retour de tous les obligés alimentaires (si demande envisagée)
- ◇ Copie récente du jugement de tutelle, curatelle, sauvegarde de justice si mise sous protection du résident
- ◇ Ordonnance en cours de validité
- ◇ RIB
- ◇ Chèque de dépôt de garantie à l'ordre du Trésor Public
- ◇ Chèque de 60€ pour puces électroniques du linge à l'ordre du Trésor Public

L'ensemble de ces documents doit être apporté impérativement au plus tard le jour de l'admission du résident.